

Délégation régionale

Courriel :

Tél. :



Réveillon 2015

Madame, Monsieur,

En cette période de préparation des festivités de fin d'année, vous envisagez peut-être d'organiser un **réveillon du Nouvel An**.

Dès lors que la musique est diffusée en public, le Code de la propriété intellectuelle prévoit que ses auteurs, compositeurs et éditeurs doivent donner leur autorisation et recevoir une rémunération.

La Sacem délivre cette autorisation et collecte les droits d'auteur, pour les créateurs et les éditeurs, qu'elle représente.

Pour vous permettre d'obtenir simplement et rapidement cette autorisation, rendez-vous sur **sacem.fr/reveillon**.

Vous pouvez également nous adresser, par courrier ou par courriel, le bulletin de déclaration ci-joint.

Nous prendrons contact avec vous afin de déterminer le montant du forfait de droits d'auteur correspondant.

En déclarant votre manifestation avant le 31 décembre 2015, **vous bénéficierez d'une réduction de 20%**.

Une **remise supplémentaire de 9.09 %** peut vous être accordée pour le règlement du forfait de droits d'auteur **avant le 24 décembre 2015**.

Nous vous remercions de votre attention, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Délégué Régional

NB : Sont réservés tous les autres droits non administrés par la Sacem, et notamment les droits voisins ne relevant pas de la compétence de la Spré au titre de la rémunération équitable reconnue aux artistes-interprètes et producteurs de phonogrammes par l'article L.214-1 du Code de la propriété intellectuelle. Il appartient à l'organisateur de demander directement, le cas échéant, les autorisations des autres titulaires de droits ainsi réservés.



Bulletin de déclaration simplifiée - Réveillon 2015 -

VÉRIFIEZ VOS COORDONNÉES ET CORRIGEZ, SI NÉCESSAIRE

Personne à contacter :
Tél. : Email :

J'accepte de recevoir par courrier électronique des informations provenant de la Sacem

VOTRE RÉVEILLON

Date de la séance : Horaire : de à
Adresse : CP : Ville :

Nature des diffusions musicales :

Diffusion musique vivante (Orchestre, groupe, chanteur) Diffusion musique enregistrée (CD, DJ, fichiers numériques, streaming...)

Montant du menu à prix fixe (TTC, service inclus et boissons comprises)

Prix du menu n° 1 : €

Nombre de couverts menu n° 1 :

Prix du menu n° 2 : €

Nombre de couverts menu n° 2 :

Prix du menu n° 3 : €

Nombre de couverts menu n° 3 :

Est-il prévu de servir des consommations avant, pendant et après le repas et non comprises dans le prix du repas (apéritifs, vins, cafés, liqueurs, champagne...)? oui non

Je déclare exacts les renseignements mentionnés ci-dessus et sollicite de la Sacem l'autorisation préalable prévue par les dispositions législatives nationales relatives à la protection du droit d'auteur.

Fait le : Signature
à :

